

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Écoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Steven YVON, Président du Syndicat.

Date de convocation : 4 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Steven YVON

Présents titulaires :

Pour la commune de Beauce la Romaine : Steven YVON, Jérôme SÉJOURNÉ, Lucile SICARD

Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Philippine ALLARD, Géraud CONTANCEAU

Présents suppléants, votants : Frédéric WINNE, Éric GALLO,

Absents excusés : Aurélien PROVOST, Pascal BOURDEL, Lionel CLAUDE

Secrétaire de séance : Lucile SICARD

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération 2026-16 : fongibilité des crédits
- Délibération 2026-17 : Compte Financier Unique
- Délibération 2026-18 : reprises des résultats
- Délibération 2026-19 : Budget Supplémentaire
- Interconnexion et vente d'eau à Baccon
- Délibération 2026-20 : désignation des représentants à AGEDI
- Point sur les travaux
- Analyses d'eau
- Questions diverses

La séance est ouverte à 18h05

Le compte-rendu de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Comité Syndical et est étudié. Il est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération n°2026-16 : fongibilité des crédits

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les dépenses imprévues sont supprimées.

Afin de permettre un assouplissement budgétaire, la fongibilité des crédits permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Section fonctionnement : 26 569.96€

Section investissement : 57 956.58€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la fongibilité des crédits.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération n°2026-17 et 2026-18 : Compte Financier Unique et reprise des résultats

Le doyen de l'assemblée présente le CFU et les affectations de résultats :

- Recette d'investissement (compte 001) : 368 159.00€
- Recette de fonctionnement (compte 002) : 63 063.53€

		Affectation des résultats
Section investissement		
Recettes de l'exercice	1 001 216.90	
Dépenses de l'exercice	- 776 590.39	
Résultat d'investissement de l'exercice	224 626.51	
Résultat reporté N-1	143 532.49	
Résultat d'investissement à reporter	368 159.00	RI compte 001
Reste à réaliser – recettes	44 220.60	
Reste à réaliser – dépenses	- 103 800.00	
Résultat d'investissement avec RAR	308 579.60	Besoin de financement
Section fonctionnement		
Recettes de l'exercice	422 805.92	
Dépenses de l'exercice	- 424 335.42	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-1 529.50	
Résultat reporté N-1	64 593.03	
Résultat de fonctionnement à reporter	63 063.53	RF compte 002

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sans la présence du Président, approuve le CFU.

Vote : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la reprise des résultats

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération n°2026-19 : budget supplémentaire 2026

Le Président présente le budget supplémentaire 2026

Dépenses fonctionnement	BP	BPS	Total BP
011 charges à caractère général	200 491.19	1 090.53	201 581.72
012 charges de personnel	35 500.00	18 000.00	53 500.00
014 atténuations de produits	56 500.00	0.00	56 500.00
65 autres charges de gestions courantes	21 110.00	0.00	21 110.00
66 charges financières	33 000.00	1 700.00	34 700.00
67 charges exceptionnelles	7 000.00	0.00	7 000.00
68 dotations aux amortissements et aux provisions	665.00	0.00	665.00
023 virement à la section d'investissement	0.00	42 273.00	42 273.00
042 dotations aux amortissements	132 693.38	0.00	132 693.38
TOTAUX	486 959.57	63 063.53	550 023.10

Recettes fonctionnement	BP	BPS	Total BP
70 ventes de produits et prestations de services	442 800.00	0.00	442 800.00
75 autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00
042 opérations d'ordre de transferts entre section	44 159.57	0.00	44 159.57
002 excédent reporté	0.00	63 063.53	63 063.53
TOTAUX	486 959.57	63 063.53	550 023.10

Dépenses investissement	RAR	BP	BPS	Total BP
20 immobilisations incorporelles		0.00	20 000.00	20 000.00
21 immobilisations corporelles		0.00		
23 immobilisations en cours	103 800.00	210 358.03	136 028.38	450 186.41
16 emprunts et dettes		458 596.38	- 385 596.38	73 000.00
040 opérations d'ordre entre sections		44 159.57	0.00	44 159.57
TOTAUX	103 800.00	713 113.98	- 229 568.00	587 345.98

Recettes investissement	RAR	BP	BPS	Total BP
13 subventions d'investissement	44 220.60	0.00	0.00	44 220.60
16 emprunts et dettes		640 000.00	- 640 000.00	0.00
021 virement de la section de fonctionnement		0.00	42 273.00	42 273.00
040 opération d'ordre entre sections		132 693.38	0.00	132 693.38
001 excédent reporté		0.00	368 159.00	368 159.00
TOTAUX	44 220.60	772 693.38	- 229 568.00	587 345.98

Le Comité Syndical demande que les emprunts soient examinés et que ceux à taux variable soient renégociés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire 2026.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Interconnexion et vente d'eau à Baccon

Le Président présente le rapport fait en 2023 concernant l'adhésion et l'interconnexion de la commune de Baccon. Il rappelle au Comité Syndical qu'une délibération a été faite en 2023. Cette dernière refusait l'adhésion de Baccon, mais donnait la possibilité à la commune d'acheter de l'eau au SIAEP, si des travaux d'interconnexion étaient réalisés à la charge de la commune de Baccon.

Les volumes d'eau seraient vendus 0.45€ HT le m³ (montant déterminé par le département). En comparaison, le SIAEP achète l'eau à Epieds en Beauce à 0.78€ HT le m³ avec un abonnement de 114.28€ HT et à Villermain 0.45€ HT le m³

Le Comité Syndical demande une actualisation du montant du m3 et la mise en place d'un abonnement, en fonction du diamètre du compteur et du coût de fonctionnement de la production et de la distribution d'eau potable sur le syndicat.

5. Délibération n°2026-20 : désignation des représentants AGEDI

Le Syndicat Mixte AGEDI est le prestataire du SIAEP pour la facturation et le suivi des abonnés. Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siègeront et prendront part au débat d'orientation du Syndicat Mixte AGEDI.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jérôme SÉJOURNÉ, titulaire et Monsieur Frédéric WINNE, suppléant.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Point sur les travaux

- Travaux château d'eau l'Ormeteau

Les travaux au château d'eau de l'Ormeteau ont été réceptionnés le 29 avril 2026. Les surpresseurs fonctionnent. La mise en service a occasionné quelques fuites et une coloration de l'eau ponctuelle chez certains usagers.

La pression dans le réseau a augmenté de 1.3 bar soit une pression en sortie du château d'eau à 4.19 bars vers Prénouvellon et 4.21 bars vers Membrolles.

7. Analyses

Elles ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres recherchés pour :

- Forage de l'Ormeteau, réalisées le 15/01/2026,
- Verdes, réalisées le 02/02/2026
- Villermain, réalisées le 16/02/2026
- Prénouvellon, réalisées le 02/03/2026
- Ouzouer le Marché, réalisées le 02/03/2026

8. Questions diverses

Le Président informe le Comité Syndical que la note d'information ci-dessous, concernant la mise en place des factures dématérialisées, va être envoyée aux Mairies pour communication.

■ Information importante :

Modification du format de votre facture

À compter du 1er septembre, et conformément aux nouvelles réglementations, toutes vos factures seront désormais disponibles en ligne.

Vous avez désormais la possibilité de choisir entre le maintien de votre facture papier (avec également votre facture sur impots.gouv.fr) ou le passage à la facture totalement dématérialisée.

Pour confirmer votre choix et finaliser la configuration de votre compte, merci de suivre cette procédure simple :

1. Connectez-vous à votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr.
2. Accédez à votre Profil (rubrique "Mon espace").
3. Sélectionnez l'option qui vous convient :
 - o Option "Zéro Papier" : pour recevoir vos factures exclusivement en ligne.
 - o Format Papier : ne pas cocher la case « zero papier » pour continuer à recevoir vos documents par voie postale.

Pour les personnes mensualisées, cela signifie :

- Pour l'option « Zéro Papier » : aucun n° échéancier ne sera envoyé par voie postale, toutes les échéances seront sur le site impots.gouv.fr
- Pour l'option « Format Papier » : tous les mois, un avis d'échéance sera envoyé

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45



Le Président

La secrétaire
de séance